



Pic Vert, Association pour la propriété individuelle et pour un habitat durable
et les associations d'habitants et de propriétaires des communes suburbaines
CP 1201 – 1211 Genève 26 –administration@pic-vert.ch

Aux maires, conseillers administratifs et
conseillers municipaux des communes de
Bardonnex, Bernex, Confignon, Chêne-
Bougeries, Chêne-Bourg, Grand-Saconnex,
Lancy, Meyrin, Perly-Certoux, Plan-les-
Ouates, Onex, Satigny, Thônex, Vernier et
Veyrier.

Genève, le 31 octobre 2011

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

En date du 22 juin 2011, Pic-Vert et 22 associations d'habitants et/ou de propriétaires représentant toutes les communes suburbaines touchées par le futur plan directeur cantonal ont tenu une conférence de presse en réaction à la densification planifiée par le futur plan directeur cantonal de toutes les zones construites, particulièrement les zones villas mais aussi certaines zones agricoles.

Parfaitement conscientes de la pénurie de logements qui sévit à Genève, nos associations entendent aussi trouver des solutions pour faciliter leur construction, mais nous voulons une planification directrice qui opte résolument pour une croissance maîtrisée et propose des projets qui préservent la qualité de vie, l'habitat et des ressources durables sur tout le territoire cantonal.

Le Plan directeur cantonal 2030 (PDCn) ne répond pas à nos attentes, qui reflètent aussi celles de nombre de concitoyens au vu des plus de 800 observations que l'enquête publique a suscité. Ce plan est construit sur l'idée que seule l'urbanisation massive du canton permettra de détendre le marché immobilier et garantir à tous un cadre de vie de qualité. Nous ne pouvons l'accepter.

Raison pour laquelle, après avoir répondu dans le cadre de l'enquête publique, nous avons décidé de vous transmettre nos remarques relatives aux projets du PDCn qui touchent votre commune.

Ces projets ne sont pas les seuls, loin s'en faut. De multiples projets se déroulant sur plusieurs années, relevant de différentes procédures, s'additionnent et parfois même se superposent les uns aux autres (déclassements de zones, PLQ, autorisations de construire mais aussi modifications législatives relatives à l'aménagement du territoire et au droit de propriété).

L'Etat se garde bien de vous transmettre une image reflétant l'ensemble des projets, image seule à même de vous permettre de décider en connaissance de cause de la pertinence du plan directeur cantonal 2030 sur lequel vous êtes amenés à vous prononcer.

Dans le dossier que nous vous transmettons en annexe, nous avons tenté, dans la mesure de nos moyens et de nos connaissances, de lister l'ensemble des projets nous affectant et touchant votre territoire afin de vous aider à saisir l'ampleur des modifications territoriales en cours et à venir.

Le PDCn se donne comme priorité de créer du logement. Pour cela, il préconise de densifier les zones construites dans un rayon de 500m des axes majeurs. Dans la plupart des cas, ce sont des zones villas qui seront déclassées et qui disparaîtront.

Dans une opération immobilière, le propriétaire qui accepte de vendre son bien pour permettre la construction de logements utiles à tous, ne doit pas être lésé. Or, qu'il s'agisse du PDCn ou des innombrables projets de déclassement déjà en cours, rien n'est prévu pour le relogement des propriétaires habitant les zones déclassées. Ils risquent de perdre, du jour au lendemain, le fruit du labeur de souvent toute une vie. Ils sont fortement intégrés dans la vie communale et associative. Ils contribuent de manière importante aux rentrées fiscales et participent ainsi fortement à l'équilibre et à la solidarité sociale des communes.

Contrairement à ce que l'Etat prétend, ni nos associations, ni les habitants des zones touchées, n'ont été « étroitement associés à l'élaboration des projets ». Aussi, nous vous demandons à vous, qui êtes nos représentants communaux, de les écouter, de tenir compte de leurs intérêts et de les défendre.

N'acceptez pas en l'état le Plan directeur cantonal 2030 mais faites-le évoluer vers un projet reflétant une croissance maîtrisée susceptible d'améliorer véritablement la qualité de vie des habitants, de tous les habitants d'aujourd'hui, ceux qui contribuent aux finances communales et qui sont vos électeurs.

Le refus de l'ensemble des communes suburbaines ne pourra pas être ignoré par le Grand Conseil, quand bien même lui seul a pouvoir de décision en matière de plan directeur cantonal. Nous en sommes convaincus et nous comptons sur votre soutien.

En pièces jointes, nos commentaires généraux ou spécifiques sont accompagnés des observations émises lors de l'enquête publique, elles contiennent des propositions constructives qui pourraient être reprises pour tout ou partie dans votre préavis.

Nous tenons volontiers à votre disposition pour de plus amples informations. Dans le cas où des auditions seraient prévues dans le cadre de votre prise de position, nous vous remercions de prendre note de notre volonté d'y participer.

Nous vous remercions d'avance et vous transmettons, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, nos meilleures salutations



Christian Gottschall, président

En annexe, dossier comprenant les documents suivants :

- Commentaires généraux
- Commentaires relatifs aux projets touchant la commune
- Observations de Pic-Vert dans le cadre de l'enquête publique sur le plan directeur cantonal

Ces documents ainsi que les journaux de juin et septembre qui traitent du plan directeur cantonal notamment sont également disponibles sur le site Internet www.pic-vert.ch

